



Déclaration intersyndicale au CSA-D de la Haute Vienne du 5 février 2024

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Vous allez présenter, ce jour, **un projet de carte scolaire dans le contexte de 42 suppressions** au plafond d'emploi au niveau académique. Celles-ci sont déclinées en 24 suppressions dans notre département et ramenées artificiellement à 18 par un tour de passe-passe budgétaire.

Nos organisations dénoncent ces suppressions déconnectées de la réalité du terrain alors qu'en Haute Vienne, au quotidien :

- **la continuité du Service Public n'est plus assurée** depuis plusieurs années faute de remplaçants en nombre suffisant;
- **les effectifs par classe de certaines écoles sont bien trop chargés** pour assurer la réussite de tous les élèves
- **la difficulté scolaire, pédagogique et comportementale, ne trouve pas de réponse satisfaisante** du fait notamment d'antennes RASED incomplètes, qui ne couvrent pas l'intégralité du territoire et trop peu nombreuses ;
- **la décharge de direction** accordée aux directrices et directeurs pour dégager le temps nécessaire au bon fonctionnement des écoles **est insuffisante**.

Nos organisations dénoncent cette logique d'économie qui conduit à supprimer des postes au prétexte de la baisse démographique : 42 postes supprimés pour 743 élèves de moins (1 pour 17.7 élèves en moyenne) dans l'Académie, 24 postes supprimés pour 469 élèves de moins attendus (1 poste pour 19.5 élèves). Dans notre département, il s'agit en réalité d'une baisse moyenne de moins 2 élèves par école, de 0.37 élèves par classe !

Pour nos organisations, cette baisse démographique, que nous ne nions pas, aurait dû être l'occasion de dégager les moyens nécessaires pour répondre aux besoins.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'Education Nationale met en avant la nécessité de travailler sur le maillage territorial des écoles. Si nous pouvons reconnaître que, localement, quelques tentatives ont été faites en ce sens, il nous paraît indispensable que les réflexions à enclencher en territoires soient davantage facilitées et accompagnées par l'ensemble des services de l'Etat et qu'une véritable « pédagogie du maillage » soit portée auprès des élus.

Pour nos organisations, toute évolution de l'offre de Service Public d'Éducation Nationale doit conduire à une véritable amélioration du service rendu aux usager.es. Il appartient donc aux services de l'État - Éducation Nationale, préfecture- de consulter localement les usager.es, les personnels et les élu.es pour élaborer avec eux un projet qui permet de mesurer les évolutions envisagées et leurs implications concrètes et quotidiennes afin d'émettre un avis dans le cadre du conseil d'école. Les évolutions apportées ne doivent pas être contraintes par un budget qui conduit à faire des économies d'échelle aux dépens des usager.es et des personnels mais viser une amélioration de l'offre scolaire.

Pour nos organisations, l'Education est un investissement pour l'avenir de la jeunesse et non un coût.

A l'opposé de cette logique d'économie, nos organisations portent une logique de besoins des élèves à laquelle il s'agit de répondre par les moyens correspondants :

- **Remplacement** : au regard des chiffres transmis par les services du Rectorat, **ce sont au moins et en moyenne sur l'année 24 ETP qui sont nécessaires pour atténuer la crise structurelle et pluriannuelle du remplacement**
- **Difficulté scolaire** : dans un premier temps, **15 ETP de maîtres.ses E et 6 ETP de maîtres.ses G sont nécessaires pour reconstituer des RASED complets**, conformes à la circulaire de 2014. Un effort supplémentaire pour couvrir l'intégralité du territoire haut-viennois sera nécessaire.

- **Baisser les effectifs par classe** : vos services dénombrent 11 classes à plus de 30 élèves alors même que le Ministère reconnaît l'intérêt pour la réussite des élèves de réduire les effectifs par classe en limitant à 24 les effectifs en Grande Section et CP, à 12 en REP. **11 ETP** permettrait dans un premier temps de répondre à cette situation inacceptable.
- **Direction et fonctionnement d'école** : au-delà du nécessaire allègement administratif et de l'aide pérenne et statutaire qui doivent être apportés pour améliorer le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des directrices et directeurs, **les régimes de décharges de toutes les écoles**, quel que soit le nombre de classes, **doivent être revus et augmentés. Dans l'attente** de ces améliorations qui relèvent de mesures nationales, **nos organisations revendiquent l'alignement du régime de décharge des écoles à 1 classe sur celui des écoles à 2 et 3 classes.** Cela ne concernerait que 15 écoles dans le département : cette mesure peu-coûteuse (0.625 ETP) impacterait positivement le fonctionnement de ces écoles.

Ainsi, **57 ETP** amélioreraient considérablement le quotidien professionnel des enseignant·es du département et la qualité du service rendu aux élèves qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés. Pour nos organisations, il est plus que jamais urgent de changer de politique, de considérer la réalité du terrain et les besoins identifiés et d'y répondre par des moyens suffisants.

Nos organisations vous demandent d'entendre leurs revendications et de les porter au Ministère.

En tous les cas, nos organisations mettront tout en œuvre pour qu'elles soient entendues et qu'elles deviennent une réalité pour les élèves et les personnels de ce département.

Limoges, le 5 février 2024